

LES DROITS DES NON-MUSULMANS EN ISLAM (PARTIE 1 DE 13) : UN FONDEMENT ISLAMIQUE

Évaluation: 5.0

Description: Les principes de la religion qui assurent la protection des droits généraux des non-musulmans en islam.

Catégorie: [Articles Sujets actuels L'islam et les non-musulmans](#)

par: IslamReligion.com (rédigé, à l'origine, par Saleh al-Aayed)

Publié le: 19 Jul 2010

Dernière mise à jour le: 21 Aug 2022

Introduction

L'islam est une religion de miséricorde envers tous les êtres humains, qu'ils soient musulmans ou non. Le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a été décrit comme une miséricorde, dans le Coran, à cause du message qu'il a transmis à l'humanité :



« Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde à l'univers. » (Coran 21:107)

Lorsque nous étudions les lois de l'islam avec un esprit ouvert, la miséricorde mentionnée dans ce verset nous apparaît évidente. Et le traitement que réservent les lois de l'islam aux gens des autres religions constitue la quintessence de cette miséricorde. La tolérance de l'islam envers les non-musulmans, qu'ils soient dans leurs propres pays ou en terre d'islam, est clairement démontrée par les faits historiques, faits qui ont été rapportés non seulement par des musulmans, mais aussi par de nombreux historiens non-musulmans. Le patriarche Ghaytho a écrit :

« Les Arabes, à qui le Seigneur a donné le pouvoir sur le monde, nous traitent comme tu sais; ils ne sont point ennemis des chrétiens. En fait, ils louent notre communauté, traitent nos prêtres et nos saints avec respect et offrent leur aide aux églises et aux monastères. »^[1]

Will Durant a écrit :

« À l'époque des Omeyyades, les peuples de l'alliance, les chrétiens, les zoroastriens, les juifs et les sabéens, étaient tous traités avec un degré de tolérance que l'on ne retrouve plus aujourd'hui, pas même dans les pays chrétiens. Ils étaient

libres de pratiquer les rites de leur religion, tandis que leurs églises et leurs temples étaient préservés. Ils jouissaient d'une pleine autonomie, en ce sens qu'ils étaient assujettis aux lois religieuses des érudits et des juges. »^[2]

Ces relations pacifiques entre musulmans et non-musulmans n'étaient pas que de la simple politique, de la part des dirigeants musulmans, mais une conséquence directe des enseignements de l'islam, selon lesquels les personnes de foi différente sont libres de pratiquer leur religion et ne peuvent être forcées de se convertir à l'islam. Dieu dit, dans le Coran :

« Nulle contrainte en religion. » (Coran 2:256)

Non seulement l'islam exige-t-il que l'on laisse les autres pratiquer leur religion comme bon leur semble, mais aussi qu'ils soient traités de façon juste et équitable. Mettant en garde les musulmans contre tout abus envers les non-musulmans en terre d'islam, le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit :

« Prenez garde! Quiconque se montre dur et cruel envers une minorité non-musulmane, bafoue leurs droits, les accable au-delà de ce qu'ils peuvent supporter ou prend d'eux quoi que ce soit contre leur gré, je porterai plainte contre cette personne au Jour du Jugement. » (Abou Daoud)

Combien cette attitude est loin de celle de la plupart des nations qui, jusqu'à nos jours, non seulement bafouent les droits des religions étrangères, mais aussi des races étrangères! Alors que les musulmans étaient torturés à mort par les païens de la Mecque, que les juifs étaient persécutés par l'Europe chrétienne, et que divers peuples, à travers le monde, étaient opprimés à cause de leur race ou de leur caste, l'islam appelait au traitement juste et équitable de tous les peuples et de toutes les religions et ce, sur la base de ses principes de miséricorde qui redonnent leur dignité aux êtres humains.

Footnotes:

[1] Tritton, Arthur Stanley: 'The People Of The Covenant In Islam.' p. 158.

[2] Durant, Will: 'The Story Of Civilization.' vol. 13. p. 131-132.

L'adresse web de cet article:

<https://www.islamreligion.com/fr/articles/374/les-droits-des-non-musulmans-en-islam-partie-1-de-13>